

### 1. Présentation

La commune de Fontcouverte dispose depuis novembre 2020 d'une application mobile PanneauPocket. Ce système prévient instantanément les habitants à chaque alerte et informations de la Mairie, par une notification sur les smartphones et les tablettes. En tant que vecteur d'information instantanée et réactive, cette application complète la gamme des supports de communication déjà mise en place par la commune (site internet, bulletin municipal)

### 2. Les objectifs

- Diffuser des messages d'intérêt général liés à la vie de la commune
- Diffuser des informations pratiques et de proximité à destination des Fontcouvertois
- Accompagner les associations de la commune dans la promotion de leurs manifestations
- Réduire les coûts liés à la production de supports physiques d'information ou de distribution d'information. (flyers...)

### 3. Responsabilité politique et administrative de l'information

La diffusion des informations sur l'application PanneauPocket est placée sous la responsabilité politique de Mr le Maire qui peut déléguer ce rôle à l'adjoint à la communication.

### 4. Diffusion de l'information

Les informations aptes à être diffusées sur l'application PanneauPocket doivent répondre aux conditions précisées ci-dessous.

#### 4.1 Contributeurs

- La municipalité et un service municipal comme la médiathèque
- Les associations fontcouvertoises ayant leur siège social à Fontcouverte

Attention, les particuliers, les professionnels individuels et les sociétés privées n'ont pas accès à l'application PanneauPocket, sauf action collective visant à l'animation de la commune

## 4.2 Conditions de contenu

Pour être diffusée, une annonce devra contenir des informations à caractère général, s'adresser à un large public et devra impérativement concerner :

- Des informations municipales : annonce de la tenue du Conseil Municipal, travaux d'urbanisme ou de voirie, événements organisés par la commune, messages d'alerte, ...
- Des informations émanant de la Communauté de commune et concernant les Fontcouvertois.
- Des informations préfectorales et tout évènement ayant un impact sur la sécurité des habitants.
- Des informations concernant les écoles (rentrée des classes, fête des écoles, ...)
- Les évènements ou manifestations culturels, sportifs, éducatifs, festifs qui contribuent au dynamisme et à l'animation de Fontcouverte. : (spectacles, conférences, expositions, rencontres sportives ; *il ne sera pas possible d'annoncer chaque journée de championnat, ou de tournoi, mais les matchs ou rencontres à enjeu particulier pourront faire l'objet d'une publication, braderies...*) Ces évènements devront avoir un caractère d'intérêt général, et concerner un public plus large que les membres des associations et être organisés sur la commune.
- Les informations nécessitant une communication vers le grand public : Appel au don du sang,...

### Sont exclus :

- Les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres.
- Les messages d'ordre privé, politique, syndical, commercial ou publicitaire.
- Les messages ne présentant pas un intérêt communal.
- Les informations qui ne concernent pas la commune de Fontcouverte.

## 5. Communication associative : démarches à suivre

### 5.1 La demande

Les demandes de diffusion devront parvenir en Mairie (qui enregistre les messages et gère les diffusions), par l'intermédiaire du formulaire (joint en annexe) :

« *Formulaire de demande de diffusion d'un message sur PanneauPocket* »

- Disponible à l'accueil ou téléchargeable sur le site web de la commune
- Le formulaire dûment complété, sera renvoyé par email à l'adresse [mairie@fontcouverte17.fr](mailto:mairie@fontcouverte17.fr) ou déposé en mairie au moins 10 jours avant la date de diffusion souhaitée.

## 5.2 Le message

Le message comportera les informations essentielles : L'association organisatrice, titre de la manifestation, lieu, date et horaires. Pour une lecture plus efficace, il est conseillé de faire un texte court et très synthétique.

L'autorité municipale reste juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de les refuser.

## 5.3 Contentieux

La commune ne pourra être tenue responsable des conséquences que le contenu des messages, soit erroné ou mal interprété, aurait pu générer.